



EXTRAIT

Séance du 3 avril 2026 à 18h

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 31

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Laurence Ledesma 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Gaelle Martin, 6^{ème} adjoint
Thomas Ruspil, 7^{ème} adjoint
Pascale Fossecave, 8^{ème} adjoint
Guillaume Boivin, 9^{ème} adjoint

N°19- FINANCES

**Budget Principal
2026 : Versement
d'un deuxième
acompte de
subvention au
Centre Communal
d'Action Sociale
(CCAS)**

Jérôme Roteta, Charlotte Loubet-Latour, Jean Helou, Delphine de Torregrosa, Serge Peyrelongue, Patrice Irazoqui, Marie de Merlis, Hien Duhart-Gras, Nahia Graciet, Monique Labattut, Loic Jouenne, Claire Scotcher, Philippe Etcheberry, Laura Maisonnave, Mathis Tenneson, Manuel de Lara, Mirentxu Largounez, Jean-Christophe Perardel, Ainara Sistiaga, Pierre-Laurent Vanderplancke, Mikaela Guiresse-Duperou, Hugo-Luc Maillos, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoir :

Rapporteur :

Pello Etcheverry,
1^{er} adjoint

- Mikaela Guiresse-Duperou, conseillère municipale à Marie-Hélène Dupuy Althabegoity, conseillère municipale.

- Jean-Christophe Pérardel, conseiller municipal à Manuel de Lara conseiller municipal.

Date de la convocation : 28 mars 2026

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Mathis Tenneson, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

N° 19 - FINANCES

Budget Principal 2026 : Versement d'un deuxième acompte de subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Pello Etcheverry, adjoint, expose :

Par délibération n°3 du 12 décembre 2025, le conseil municipal a approuvé le versement des subventions au titre d'acompte à valoir sur les subventions 2026, correspondant au 25% maximal du montant qui leur a été attribué au titre de l'année 2025.

Conformément à cette délibération, Il a été versé, au Centre Communal d'action sociale de Saint Jean de Luz, un premier acompte d'un montant de 208 575 €.

Compte tenu de la date du vote du Budget primitif 2026 de la commune et afin d'assurer la continuité de fonctionnement du CCAS en ce début d'exercice budgétaire, il convient de procéder au versement d'un 2^{ème} acompte d'un montant de 300 000 €, conformément à l'instruction n°85-147 du 20 novembre 1985.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de voter le versement d'un second acompte au titre de la subvention 2026 pour un montant de 300 000 € au CCAS,
- d'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vote le versement d'un second acompte au titre de la subvention 2026 pour un montant de 300 000 € au CCAS,
- autorise M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

Jean-François Irigoyen

